FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
acide nitrique 26 - <65%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	acide nitrique 26 - <65%
Numéro du produit	22896
Synonymes; marques commerciales	ACIDE NITRIQUE 30%, Acide Nitrique 33%, ACIDE NITRIQUE 53%, Acide Nitrique 62%, Acide Nitrique 65% analysis 30709, ACIDE NITRIQUE 60%, ACIDE NITRIQUE 53% SOL, ACIDE NITRIQUE 55% SOL, ACIDE NITRIQUE 60% SOL, NITRIC ACID 26%, NITRIC ACID 52% SOLUTION, NITRIC ACID 40% SOLUTION, NITRIC ACID 35% SOLUTION, ACIDE NITRIQUE 38%, ACIDE NITRIQUE 63%, ACIDE NITRIQUE 53% AD, ACIDE DE NITRIQUE 60% AD, SALACID - BRUIN, AC NITRIQUE 28%, AC NITRIQUE TECH, NITRIC ACID 50%, NITRIC ACID 45%, ACIDO NITRICO 41 Bè-64%, NITRIC ACID 59-60% SOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119487297-23-XXXX
Numéro CAS	7697-37-2
Numéro index UE	007-004-00-1
Numéro CE	231-714-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire pour l'industrie chimique Traitement de surface des métaux Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	22896

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

acide nitrique 26 - <65%

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-714-2

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H331 Toxique par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	acide nitrique 26 - <65%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119487297-23-XXXX
Numéro index UE	007-004-00-1
Numéro CAS	7697-37-2
Numéro CE	231-714-2
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

acide nitrique 26 - <65%

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Inhaler une dose de corticostéroïde en aérosol Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Oedème pulmonaire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO_2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Peut enflammer d'autres produits combustibles. Oxydant.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

acide nitrique 26 - <65%

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Matériel Bund avec un matériau inerte, diluer soigneusement avec de l'eau pulvérisée pour réduire la production de chaleur ahd de emmision fumées. Neutraliser soigneusement en utilisant un excès de chaux éteinte ou de soude pour former un slury. prendre bouillie dans des contenants en plastique et évacuer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger de la lumière. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Aluminium. Polychlorure de vinyle (PVC) Matériaux inappropriés pour conteneurs: Acier.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 1 ppm 2,6 mg/m³

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.6 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.6 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.3 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.3 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

acide nitrique 26 - <65%

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc chloroprène. l'épaisseur du gant 0.5mm Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.7mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type B+E/P3. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): <1
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.

acide nitrique 26 - <65%

Densité relative	1.117 - 1.513 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau.
Coefficient de partage	log Pow: -0.21
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moleculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau. Peut former des vapeurs toxiques ou explosives en présence de certains métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Réducteurs forts. Alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

acide nitrique 26 - <65%

Produits de décomposition dangereux	Oxydes des substances suivantes: Azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	2,65

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Aberration chromosomique: Négatif. OECD 473 :

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Fertilité - NOAEL 1500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1
Toxicité pour la reproduction - développement	Toxicité pour le développement: - NOAEL: 1500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	NOAEL 1500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat OECD 422

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation	Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Essoufflement. Oedème pulmonaire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

acide nitrique 26 - <65%

Contact oculaire	Provoque de graves brûlures. Le contact avec le produit chimique concentré peut provoquer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la vue.
Considérations médicales	Corrosif pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 3.7 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 10 jours: 6.75 , Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: -0.21

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2031
N° ONU (IMDG)	2031
N° ONU (ICAO)	2031
N° ONU (ADN)	2031

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

acide nitrique 26 - <65%

Nom d'expédition (ADR/RID)	ACIDE NITRIQUE
Nom d'expédition (IMDG)	ACIDE NITRIQUE
Nom d'expédition (ICAO)	NITRIC ACID
Nom d'expédition (ADN)	ACIDE NITRIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	CO1
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2R
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Cat Y Type de navire: 2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

acide nitrique 26 - <65%

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3
Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs	H2 4130.2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

acide nitrique 26 - <65%

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 21-12-22

Numéro de version 3.005

Remplace la date 13-05-22

Numéro de FDS 22896

acide nitrique 26 - <65%

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

Scénario d'exposition
Professional Applications

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Nitric acid
Numéro CAS	7697-37-2
Numéro CE	231-714-2
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional Applications
Catégories de produit chimique [PC]:	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 Substances chimiques de laboratoire PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Professional Applications

Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
	La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

Mesures de management du risque

Bonnes practiques	Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau	Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets selon la législation environnementale.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 75 %.

Fréquence et durée d'utilisation

	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Couvre une exposition quotidien jusqu'à 4heures

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Utilisation intérieure/extérieure.
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Professional Applications

Mesures de protection techniques

Prendre en compte les progrès et améliorations techniques des processus (y compris l'automatisation) pour éviter les émissions. minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance Quand il y a un potentiel d'exposition: limiter l'entrée aux personnes autorisées; proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition; porter des gants et une combinaison appropriés pour éviter une contamination de la peau; porter une protection respiratoire si l'utilisation est justifiée par des scénarios spécifiques contribuants; recueillir aussitôt les quantités répandues et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que les procédures d'exploitation ou des mesures équivalentes sont prises pour la gestion des risques. Contrôler, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance basée sur le risque de la santé.
si possible, automatiser l'activité.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.
nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.
porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux) et des gants (norme EN 374) appropriés si il y a contact régulier avec la peau.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Porter une protection respiratoire appropriée.
Puissance minimale de 97%

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

MEASE

Professional Applications

Exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.04

PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.08

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.01

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.6 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.46

Salarié - dermique
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Scénario d'exposition
Manufacture of Substance and Industrial applications

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Nitric acid
Numéro CAS	7697-37-2
Numéro CE	231-714-2
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Manufacture of Substance and Industrial applications
Catégories de produit chimique [PC]:	PC7 Métaux et alliages de base PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 Intermédiaire PC33 Semi-conducteurs PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC0 Autres produits:
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Environnement

Manufacture of Substance and Industrial applications

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Salarié

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

Mesures de management du risque

Bonnes practiques	Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau	Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets selon la législation environnementale.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 75 %.

Manufacture of Substance and Industrial applications

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.
si possible, automatiser l'activité.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.
nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail.

Mesures de management du risque

Porter un vêtement de travail approprié.
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation MEASE

Manufacture of Substance and Industrial applications

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.0011 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.0008

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.0077

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.05 mg/m³, DNEL 1.3 mg/m³, RCR 0.0385

Salarié - dermique
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.